

COMPTE RENDU DU 1^{er} mars 2016

CONSEIL MUNICIPAL

Excusés : J-Michel Toucher et Sylvain Dherbassy

Secrétaire de séance : Josette Rimet-Meille

1/ Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2015 eau et commune

A/ Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2015 du budget de la commune
Approuvés par les élus, les comptes font apparaître les résultats suivants :

- Fonctionnement : résultat de l'exercice 27 211,45€
- Investissement : résultat de l'exercice : - 23 567,68€

M le Maire rappelle qu'en 2015 la commune a consacré 70 000€ pour la réfection de la voirie communale.

B/ Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2015 du budget eau
Approuvés par les élus, les comptes font apparaître les résultats suivants

- Fonctionnement : résultat de l'exercice 5 668,62€
- Investissement : résultat de l'exercice : 8 416,53€

2/ Travaux à prévoir pour 2016

Après avoir fait un tour d'horizon des différents travaux à réaliser il ressort qu'il conviendra de prévoir en 2016 :

- l'aménagement des abords de la cure
- des travaux de voirie
- réparation d'une cloche de l'église
- l'aménagement du cimetière pour l'accessibilité
- travaux sur le réseau d'eau

3/ Délibération pour l'agenda d'accessibilité

Les élus approuvent l'agenda de l'accessibilité demandé par la DDT de l'Isère, ce document indique que les travaux restant à réaliser seront effectués en 2016, il s'agit notamment de l'accessibilité à l'intérieur du cimetière.

4/Régularisation du nombre d'heure de l'agent technique

Les élus approuvent la régularisation qu'il convient de faire afin que les heures effectuées correspondent à la rémunération (8h67 au lieu de 8h00) de cet agent.

5 /Affaires diverses :

Les élus débattent

- sur la fusion des communautés de communes de St Marcellin, Vinay et Pont en Royans décidé par la loi au 1^{er} janvier 2017.
- des conséquences de la loi Notre concernant le transfert de la gestion eau et assainissement des communes, à l'Intercommunalité.

Prochaine conseil municipal le vendredi 1^{er} avril à 20 heures.